

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 6 NOVEMBRE 2023
PROCÈS-VERBAL N° 18**

Page 201

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Stéphane Gurtner, Président, ouvre la séance à 20 h 01, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre nos débats. Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

Excusé.e.s : Mme Miranda Graziella; MM. Guenez Benoît, Hedou Gael, Marzolini Anthony, Porchet Christophe, Rebeaud Mathieu, Rebeaud Pascal, Sauser Philippe, Wernuss Charles.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 40 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 25 septembre 2023

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

Élections fédérales du 22 octobre 2023 : Je remercie les scrutateurs qui ont œuvré lors du dépouillement, ce dernier s'est très bien déroulé. Les taux de participation d'Yvonand aux scrutins du Conseil national et du Conseil des États ont été respectivement de 42,66% et 43,72%. Ils sont tous les deux supérieurs aux taux cantonaux.

Taux de participation	Yvonand	Canton
Election au Conseil National	42.66%	40.23%
Election au Conseil des Etats	43.72%	43.48%

La nouvelle répartition des sièges au Conseil national se compose comme suit :

Conseil National	Sièges	
Parti socialiste vaudois	6	+ 1
UDC Vaud	4	+ 1
PLR. Les Libéraux-Radicaux	4	- 1
Les Vert·e·s. Mouvement écologiste vaudois	3	- 1
Vert'Libéraux	1	- 1
Le Centre	1	+ 1

Pour le Conseil des États, Pierre-Yves Maillard a été élu au premier tour. Un deuxième tour aura lieu le 12 novembre afin de repourvoir le deuxième siège vaudois au Conseil des États, il opposera Raphaël Mahaim à Pascal Broulis. Je remercie les scrutateurs suppléants qui se sont annoncés.

Agape de fin d'année : Nous avons le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle agape de fin d'année, elle aura lieu à la suite du conseil du 11 décembre.

5. Lettres et pétitions éventuelles

Un seul courrier est arrivé au bureau du conseil. J'ai reçu une lettre de démission, je vais laisser son auteur nous la lire, je donne la parole à M. Alexandre Lecourtier.

M. Alexandre Lecourtier

« Après plus de sept ans dédiés au devenir de notre commune, je constate aujourd'hui qu'il m'est toujours plus difficile de concilier ma vie professionnelle avec la charge de milicien. Le temps nécessaire à l'exécution de nos tâches est en perpétuelle augmentation. Les projets qui nous mobilisent sont toujours plus complexes et exigent une disponibilité que je ne suis plus à même de fournir, sans que cela ne se fasse au détriment de ma famille ou de ma santé. La fatigue s'installe, la lassitude me gagne et je pense que l'heure est venue de passer la main. J'ai donc informé mes collègues de la municipalité lors de notre séance du 2 octobre dernier de ma décision de me retirer de la municipalité au 31 décembre 2023. Ces années furent une belle opportunité d'apprendre les subtilités du fonctionnement d'une commune et d'appriivoiser les tâches variées qui sont attribuées aux municipaux. Cela m'a permis d'approcher des domaines aussi divers que celui des écoles, de la gestion forestière ou encore de la Grande Cariçaie. De nombreuses rencontres et des échanges enrichissants ont par ailleurs ponctué ce parcours. Les exigences réglementaires ont toutefois toujours plus d'emprises sur notre gestion quotidienne, alourdissent nos travaux, entravent parfois nos projets et viennent assombrir quelque peu le tableau. La population peine ainsi à saisir toutes les contraintes qu'implique ce fonctionnement pyramidal qui s'impose à l'exécutif communal. Je remercie toutefois l'assemblée pour son soutien et ses échanges fructueux lors des commissions qui se sont toujours déroulées dans une optique constructive et positive. Je remercie aussi mes collègues municipaux pour leur écoute, leurs conseils et leur patience lors de nos débats parfois animés du lundi soir. Enfin, je ne pourrais me retirer sans évoquer le travail du personnel communal, souvent décrié, parfois insulté, rarement remercié, mais qui, au jour le jour, s'implique au service de la municipalité, de tous les citoyens et qui donne le meilleur d'eux-mêmes pour notre village. Je les en remercie sincèrement. Bien cordialement. Signé : Alexandre Lecourtier. »

Applaudissements.

M. Stéphane Gurtner

Cher Alexandre, je te remercie pour toutes ces années à la municipalité, pour tout le travail réalisé durant ce mandat de conseiller municipal et pour tous les échanges très intéressants que nous avons eus dans le cadre de ces activités.

La préfecture nous a informés que le dépôt des listes a été fixé au 8 janvier 2024. Une élection tacite est possible dès cette date. En cas d'élection complémentaire, le 1^{er} tour est fixé au dimanche 4 février 2024.

6. Communications de la Municipalité

Mme Laura Marques

Luminaire LED : Je vous avais avertis, lors du dernier conseil, qu'il y aurait le changement de vingt-cinq luminaires LED dans certaines zones du village. Ils ont été remplacés.

Préavis 2023-07 : Concernant ce préavis qui concernait le changement du solde des luminaires, une offre comparative avait été demandée. Elle a été validée par la suite, il y avait 10% qu'on a pu économiser sur la somme totale.

Éclairage dans le village : Vous avez peut-être vu qu'il y a eu quelques petits bugs. Certains luminaires sont restés allumés, d'autres se sont éteints pendant la nuit. C'est hors de notre contrôle. C'est un souci avec la Romande Énergie qui connaît des soucis sur l'entier du canton de Vaud. Ce n'est donc pas de notre ressort, mais on a été avertis et on tente de corriger et de les soutenir dans leurs démarches.

STEP : Le PA-STEP a été mis à l'enquête, le délai est terminé et il n'y a pas eu d'opposition. La prochaine étape sera le préavis déposé lors du prochain conseil communal et ensuite, s'il est validé, il passera par les services cantonaux. Si tout va bien, on aura une réponse d'ici l'été 2024.

Pollution eau potable : Vous avez peut-être vu sur nos réseaux sociaux qu'une pollution d'eau potable a été constatée. Fort heureusement, le problème a été résolu dans un délai de moins d'une semaine. Le problème est résolu.

Fibre optique : La fibre optique est à disposition sur Yvonand et les raccordements ont été effectués.

M. Viktor Zeiter

Quel était le problème aux Goilles ?

Mme Laura Marques

C'était une bactérie qui s'appelle Escherichia coli, qui s'est probablement retrouvée du côté du réseau de Cheseaux-Noréaz, via le secteur du VD8, puis s'est propagée et est venue jusqu'à nous. Dès qu'on l'a su, on a fermé les vannes pour contenir le souci. Ensuite ils ont désinfecté leurs conduites, ont traité et le problème est résolu.

7. Préavis 2023/14 Détermination du prix de vente au m² des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2024.

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le mercredi 25 octobre 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Zoé Gander en qualité de suppléante et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présent M. Le Syndic, Philippe Moser. Nous remercions

Monsieur Moser pour les précisions au sujet des parcelles des Goilles. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/14, dont les conclusions sont :

1. De fixer à CHF 320.00 le prix de vente au m² des parcelles sises au lotissement des Goilles pour 2024.
2. Pour autant qu'il y ait une demande, ce prix est valable uniquement pour l'année 2024. Il sera revu chaque année et soumis à l'approbation du Conseil communal.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2023/14 est accepté à la majorité.

8. Préavis 2023/15 Réaménagement local Gare 6 (anciennement Axa).

Rapports des commissions ad hoc et des finances

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteuse Mme Nicole Bachmann

« Convoquée en séance le mardi 3 octobre 2023 à 20h00, dans les locaux concernés par le préavis, la commission ad hoc composée de Madame Aline Wenk, Messieurs Isidro Calvet, Aimé Guex, Daniel Pirollo, Thierry Steiner, Hubert Vermot ainsi que Madame Nicole Bachmann, rapporteuse, s'est réunie pour débattre du préavis 2023/15 "Aménagement de surfaces sises en Gare 6 pour usages administratifs communaux". Madame Christelle Fresneau, Municipale et Monsieur Hugo Dias, Service des Bâtiments, étaient également présents en début de séance afin de présenter le projet mentionné en titre et de répondre aux questions des membres de la commission. Ces derniers les remercient pour leur présence et pour les informations transmises. Conclusion de la commission : la commission reconnaît la nécessité pour notre municipalité ainsi que pour le bureau des assurances sociales de disposer de locaux adaptés et munis de technologies actuelles, les travaux proposés répondent à ces besoins. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis 2023/15 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le mercredi 25 octobre 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Zoé Gander en qualité de suppléante et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présente Mme Christelle Fresneau, Municipale. Nous remercions Madame Christelle Fresneau pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission. L'objectif est de réaliser les travaux encore cette année afin que la TVA soit comptabilisée sur 2023. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/15, dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 67'229.15 afin de réaménager les locaux à l'Avenue de la Gare 6.
2. De financer ce crédit par les liquidités courantes.
3. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9123.03 - Bâtiment Gare 6 (à amortir).
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 353.3303.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds de rénovation bâtiments communaux).

OUI - 40 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2023/15 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 2023/16 Budget 2024.

Dépôt de préavis

M. Philippe Moser

Quelques mots sur le budget 2024 de la commune. J'en ai déjà fait part à la commission des finances lorsqu'on s'est vu la dernière fois dans le cadre d'un autre préavis mais il me semblait aussi important que je vous en fasse part à tous. Il y a quelques points importants qu'il ne faut pas louper sur ce préavis. Le déficit prévisionnel de CHF 604'063.- paraît important mais c'est quand même 27,3% de moins que celui du budget 2023. On a quand même fait un effort, ceci d'autant plus qu'il y a quelques postes qui ont pas mal augmenté. Je relèverai parmi ces postes les plus importants, ceux où on a dû faire un peu des efforts et ceux où on a eu pas mal de réflexions.

Au niveau de l'informatique, on va investir un peu plus que ce qu'on a l'habitude de faire. On a plusieurs mises à jour annoncées et des achats de logiciels que l'on n'avait jusque-là pas faits. Au niveau du tourisme : le tourisme régional est actuellement en cours de réflexion. C'est un système assez complexe où chacun paye un peu ce qu'il veut dans le pot commun qui sert à financer le tourisme régional. L'ADNV a travaillé sur le sujet et nous a présenté un nouveau projet où chaque commune devrait participer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les participations communales ne seront pas les mêmes pour tout le monde. Pour les petits villages ce sera quelque chose d'assez simple, cela correspond à tant de francs par habitant. Pour des communes comme Yvonand, Orbe, Grandson, Ste-Croix, la donne est un peu différente. Elles payent le socle de base plus encore une participation, plus encore une rétrocession d'une partie des taxes de séjour. Cela voudrait dire pour Yvonand une diminution de notre charge au niveau du tourisme. Mais il faut que tout le monde joue le jeu. Actuellement, on en parle au niveau de la municipalité. On a déjà eu l'occasion de rencontrer deux fois les gens de l'ADNV, mais pour le moment il n'y a rien de fixe ni de décidé, ce qui fait que dans le budget nous avons remis les mêmes montants que 2023, sachant que, selon ce que veut l'ADNV, on dépenserait un peu moins l'année prochaine.

Au niveau de la participation aux transports publics, on a enregistré plus de CHF 100'000.- de coûts supplémentaires par rapport aux comptes 2022. Cela nous a fait un peu tousser quand on a reçu le courrier. On a écrit au canton pour savoir ce qu'il se passait au niveau de la mobilité car on estimait qu'on n'avait pas vu beaucoup de différences dans la qualité de la desserte à Yvonand. On a eu droit à une réponse de trois ou quatre pages énumérant tous les postes qui font qu'aujourd'hui Yvonand devra payer CHF 100'000.- de plus pour assurer la couverture du déficit des transports publics dans notre région.

Un autre point important qui a une incidence non négligeable sur notre budget c'est la volonté de la municipalité d'acheter une parcelle de terrain située en Mortaigue. Vous savez que, en Mortaigue, on a une jolie parcelle sur laquelle se trouve un parking provisoire. L'autre partie de cette zone appartient à des privés. On a travaillé longtemps sur un projet de construction d'un nouvel EMS dans cette zone. Au final, le canton a décidé que ce projet ne lui plaisait pas et que la construction d'un nouvel EMS ne pouvait se faire que sur le site existant. Suite à cela, on s'est demandé ce qu'on allait faire là-bas et ce qu'on pourrait faire sur cette zone. Les propriétaires de la parcelle qui jouxte la nôtre sont un peu au bout du bout, fatigués de toutes ces discussions et négociations, « un pas en avant deux pas en arrière ». Au final, pour qu'on ait la maîtrise foncière de cette zone, qui nous permettra de mettre sur pied un plan d'affectation, qui tiendra compte évidemment des réponses qu'on attend du canton par rapport à la possibilité de déplacer le terrain de foot sur la surface d'assolement, nous avons pensé que c'était

intéressant pour nous d'acheter cette parcelle, par le biais de notre SI Montchoisi SA. On a une société immobilière qui possède déjà deux immeubles à Treysala. Les statuts de cette société nous permettent d'acheter du terrain et de construire aussi d'autres immeubles. On n'est pas limité dans ce que peut faire cette société immobilière. Cette société va acheter ce terrain, on a trouvé un accord avec les propriétaires et l'investissement se fera par le biais de la SI. Évidemment qu'on ne va pas demander aux locataires des deux immeubles que possède la SI de payer les coûts liés à cet achat. C'est donc la commune qui va louer ce terrain. On a dans l'idée de le faire pendant deux ou trois ans jusqu'à ce qu'on ait finalisé un plan d'affectation et qu'on sache ce qu'on va faire sur cette zone, comment on va la morceler, est-ce que ce sera des habitations, de l'habitat mixte, de l'artisanat, tout cela est encore en réflexion. Cela a comme incidence qu'on a porté au budget une location de ce terrain à hauteur de CHF 120'000.-. Cela sera compensé par un prélèvement sur notre fonds de terrain qui, vous le savez tous, est largement doté (plusieurs millions à disposition). Cet achat par la SI se fera en principe, si vous êtes d'accord d'accepter le budget, le 22 décembre devant le notaire. La décision se prendra au prochain conseil, puis il y a un délai de recours, on aura donc juste le temps de faire l'opération avant Noël. On a l'accord du notaire, on a l'accord de la banque, on a l'accord de la SI, on est au vert partout, il ne manque plus que le vôtre.

Un autre point important à relever c'est la participation à l'établissement scolaire d'Yvonand qui s'envole un petit peu puisqu'on enregistre une augmentation de plus de 11%. C'était attendu, évidemment, c'est lié à nos investissements. Pour qu'on puisse maintenir un peu le budget dans les limites acceptables, on a fait appel cette année au fameux fonds de péréquation, qu'on avait créé, pour un montant de CHF 310'000.-. En effet, on a enregistré cette année, au niveau de la péréquation financière état-commune, un rattrapage sur les droits de mutation, les biens immobiliers et successions, car, comme vous le savez, lorsque la commune enregistre des rentrées sur ces impôts et taxes, la moitié retourne au canton par le biais de la péréquation. Cela ne se fait pas la même année, cela se fait deux ans ou trois ans après qu'on ait touché cet argent. On a là ce poste sur ce gain immobilier-succession qui va se monter à CHF 691'536.-. Pour amortir cette somme et les effets que ce montant a sur nos budgets, on fait appel au fonds de péréquation. Autre petit élément qui n'a pas une grande incidence financière, on a maintenu le compte 820.3657 « Subventions individuelles Transition Énergétique » car on espère quand même que, l'année prochaine, cela puisse rentrer en force et qu'on puisse commencer à servir les premières subventions dans le cadre de la transition énergétique.

M. Viktor Zeiter

J'ai une question sur l'achat de ce terrain. Si je comprends bien, la SI Montchoisi appartient à la commune ?

M. Philippe Moser

Oui, on est les actionnaires majoritaires.

M. Viktor Zeiter

Si on doit voter, on doit voter les CHF 120'000.- de location ou le prix d'achat ?

M. Philippe Moser

On avait deux solutions. Soit on vous proposait l'achat du terrain par la commune. À ce moment-là je serais venu devant vous avec un crédit d'investissement. En l'occurrence, en passant par la SI, cela a l'avantage de ne pas impacter notre limite d'endettement et d'aller assez vite. Ces CHF 120'000.- ne sont pas un investissement mais une charge. J'aurais pu ne pas vous en parler et me dire que si vous contrôlez minutieusement les comptes, peut-être que quelqu'un constatera qu'il y a une ligne de plus avec CHF 120'000.- de location. Ce n'est pas du tout ce qu'on voulait, on ne voulait pas vous mettre devant le fait accompli. Ce montant, je vous en ai parlé, vous savez de quoi il s'agit et vous pourrez voter en votre âme et conscience. Cela

m'arrangerait et arrangerait la municipalité dans son ensemble si vous acceptiez cette manière de faire.

M. Nicolas Liechi

Petite question à la municipalité ou plutôt suggestion pour l'année prochaine : nous avons voté lors du dernier conseil l'arrêté d'imposition 2024 et nous avons aujourd'hui un dépôt de préavis pour le budget 2024. Je trouverais intéressant, pour l'année 2025, d'avoir un vote sur l'arrêté d'imposition et le budget lors de la même séance du conseil communal, sachant que dans un proche avenir nous allons avoir de gros investissements, si nous devons corriger le degré d'imposition cela pourrait se faire en même temps que le vote du budget. Je trouverais cela assez pertinent. C'est juste une proposition que je fais aujourd'hui à l'exécutif.

M. Philippe Moser

Je précise juste que l'on doit transmettre l'arrêté d'imposition à la préfecture jusqu'à fin octobre. C'est ça le problème. Il doit y avoir le vote avant. On va essayer mais si on fait cela, la plupart des gros chiffres du budget seraient des estimations. La participation à l'établissement scolaire, par exemple, ne serait pas prête. On ferait tous des estimations plutôt que de travailler sur des chiffres plus consolidés. Cela donnerait un peu de flou.

M. Mathieu Aberle

Pour rebondir sur votre réponse, il me semble que récemment vous nous avez fait voter un préavis sur un budget complémentaire. Est-ce qu'on pourrait imaginer avoir cette forme de budget préalable en même temps que l'arrêté d'imposition et dans un second temps un affinage du budget avec un budget complémentaire ?

M. Philippe Moser

Je ne sais pas. Le budget doit être voté avant la fin de l'année.

M. Mathieu Aberle

Concernant la STEP, on voit que le projet avance gentiment mais sûrement. Prévoyez-vous d'avoir une demande de crédit, en 2024 déjà, pour financer la STEP et qu'on ait des intérêts qui vont arriver ?

M. Philippe Moser

Non.

Mme Aline Wenk

J'ai une question qui va dans ce sens-là mais qui est plus globale : on valide les budgets année par année, mais on n'a pas tellement une vision globale de ces dix, quinze ou vingt prochaines années au niveau des investissements. Y a-t-il un plan d'investissement au niveau de la municipalité et est-il possible de le communiquer pour que, lorsqu'on vote ces budgets, on puisse avoir une vision d'ensemble pour l'avenir et plus lointain que juste l'année prochaine ?

M. Philippe Moser

Si tout se passe bien, je crois que je l'ai déjà dit plusieurs fois, le préavis sur la limite d'endettement pour cette législature sera déposé au conseil de décembre et évidemment qu'il sera accompagné d'un plan d'investissement.

M. Stéphane Gurtner

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- 10. Préavis 2023/17**
- A) Remplacement de l'éclairage du terrain de foot**
 - B) Installation d'une PAC sur les vestiaires (containers)**
 - C) Mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique**

Dépôt de préavis

Mme Christelle Fresneau

Je vais amener quelques compléments d'information concernant ce préavis. En tout premier, pourquoi y a-t-il trois points : parce que ce sont trois choses bien différentes même si tout est lié aux infrastructures qui concernent le football. J'ai déjà eu quelques questions, je vais donc me permettre de donner quelques compléments ce soir. Concernant le point A), il est indiqué dans le préavis que nous allons remplacer douze projecteurs sur quatorze. Il y a peut-être une mauvaise compréhension. Dans les deux qui ne sont pas remplacés, on a marqué que c'était sur le terrain d'entraînement, mais on parle bien du terrain en tartan, qui n'est pas utilisé par le foot et qui, au fond, n'est pas utilisé du tout. C'est pour cela qu'on ne remplace pas ces deux projecteurs. Une autre précision concernant les trois points : toutes ces réalisations seront déplacées si le terrain se déplace. Ce ne sont pas des choses qu'on effectue et qu'on ne pourra pas reprendre pour le futur.

M. Louis Messerli

Ces deux lampes ne sont donc jamais allumées ?

Mme Christelle Fresneau

Non.

M. Louis Messerli

Donc elles sont abolies ?

Mme Christelle Fresneau

Aujourd'hui, les changer sans savoir si ce sera toujours un terrain en tartan, c'est notre quid d'aujourd'hui. Tout dépend de la réponse, pour le futur. Mais aujourd'hui, elles ne sont pas du tout utilisées.

Mme Hanna Sulzmann

Si on déplace les terrains de foot, cela veut dire que les vestiaires seraient toujours dans des containers ?

Mmes Christelle Fresneau

À un moment donné, on aura une phase de transition. On ne va pas nous sortir des vestiaires du jour au lendemain. C'est quelque chose qui sera toujours utile. On a aussi vu l'évolution du foot. Aujourd'hui, tous les jours on aurait besoin de vestiaires complémentaires. C'est aussi quelque chose qui peut se déplacer.

Mme Hanna Sulzmann

Concernant la PAC, si quelque chose est construit en dur, est-ce qu'elle pourra être réutilisable ?

Mme Christelle Fresneau

Oui.

M. Stéphane Gurtner

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Hanna Sulzmann

Je vous interpelle ce soir par rapport à l'impôt. Je ne sais pas si vous avez lu ou entendu qu'il y aura une diminution cette année de l'impôt cantonal. J'aimerais qu'on ait une réflexion, pour savoir si cela ne serait pas le moment d'augmenter l'impôt communal. Je sais que c'est une décision impopulaire, mais si on augmente l'impôt communal en même temps que l'impôt cantonal diminue, cela veut dire que c'est neutre, que les gens ne voient pas d'augmentation de leurs impôts. Comme vous avez pu le voir ces trois dernières années, les budgets sont annoncés négatifs. Bien sûr, il y a eu des recettes extraordinaires, mais je vous rappelle qu'il y a eu aussi

des circonstances extraordinaires et par rapport au plan d'investissement il y a une STEP, une école, des investissements qui sont énormes et je pense que c'est notre rôle de prendre ce genre de décision difficile et impopulaire. C'est une réflexion que j'aimerais que vous ameniez dans vos discussions de groupes et au sein de la municipalité. Je vous remercie pour votre attention.

M. Mathieu Aberle

On a vu qu'il y avait des travaux qui avaient commencé au niveau du bâtiment de la gare, par curiosité qu'est-ce qui y est prévu par les CFF, à quoi en sont les travaux et quand vont-ils être finis ?

Mme Lucy Delarze

Le délai de fin des travaux, je ne peux pas vous le donner, je ne l'ai pas en tête. Comme ce sont des travaux menés par les CFF chez eux, on a le PV de leurs séances mais on n'est pas particulièrement conviés à y assister. C'est un bâtiment historique qui va garder son allure générale. Ils ont prévu d'avoir des locaux commerciaux en bas et un appartement en haut.

M. Cyril Ottonin

Mon intervention concerne l'amélioration de la sécurité de la Route de Rovray, plus précisément à l'entrée d'Yvonand entre le Chemin de Frezin et le Chemin de l'Étroit. Je ne suis pas le premier qui revient sur le sujet, plusieurs interventions ont déjà eu lieu. En guise de réponse, il nous avait été rapporté que, d'une part, les travaux sur la Rue de la Mauguettaz étaient prioritaires et, d'autre part, que le dossier n'avait pas été pris en mains. D'où mes deux questions ce soir : qu'en est-il aujourd'hui du suivi du dossier et dans quel délai seront réalisés les travaux ?

Mme Lucy Delarze

Cela a été compliqué pour moi de reprendre les dossiers qui avaient été menés par Romano. Le bureau qui était en charge de nous faire l'étude nous a présenté le projet, c'est toute une étude qui prend la Route de Rovray depuis la fin du trottoir là où était prévu de continuer et d'améliorer la sécurité au niveau du virage jusqu'à la sortie de la localité. On a discuté en municipalité, on a mis des priorités, on a maintenant le secteur du virage qui est prioritaire qui devrait se réaliser dans un avenir très proche. Je vois le bureau ainsi que tous les acteurs concernés, dont le municipal chargé de la sécurité publique, la Sécurité publique, le bureau technique afin qu'on ait un projet complet à présenter à la municipalité. Sitôt qu'il sera validé on vous le présentera pour pouvoir débiter les travaux, je l'espère, au début de l'hiver 2024.

M. Mathieu Aberle

Juste une demande pour les futurs membres de la commission du préavis 2023-17, merci de vous réunir vers moi à la fin de la séance pour organiser une date.

M. Stéphane Gurtner

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

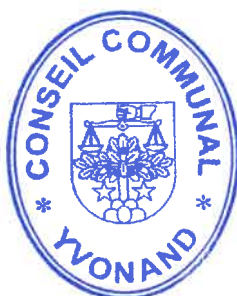
Excusé.e.s : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 20 h 51. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 11 décembre 2023, à 20 h 00, au forum du Collège en Brit, suivie de l'agape.

Le Président


Stéphane Gurtner



La Secrétaire


Pauline Héritier